



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Kommission Organisation und Prozesse / Subkommission Datenaustausch
Commission Organisation et processus / Sous-commission Echange de données

Mandat de la sous-commission Echange de données (SC DATA)

A. Buts et tâches fondés sur la vision, la mission et les objectifs de la CSFP

La SC DATA est chargée de créer une base solide, moderne et efficace permettant de garantir un échange de données structuré entre les différents acteurs de la formation.

Elle veille à ce que les cantons, les partenaires de la formation professionnelle, les prestataires de formation de même que les développeurs d'applications œuvrent en vue de réduire le temps nécessaire à la coordination entre les services concernés et en vue d'automatiser les interfaces et les étapes des processus.

A cette fin, elle favorise et assure le dialogue non seulement avec les cantons, les partenaires de la formation professionnelle et les prestataires de formation (entreprises, écoles, organisations chargées des CIE et des examens), mais aussi avec leurs prestataires informatiques et veille, en collaboration avec ces derniers, à ce que des normes soient définies et respectées pour la transmission de données entre les différents acteurs impliqués.

Objectif stratégique 1:

La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

Recommandations / application uniforme de la loi

- La SC DATA développe, pour les interfaces et les répertoires de données de base, des normes applicables à la coopération opérationnelle entre les cantons ou entre les cantons, les partenaires de la formation professionnelle et les prestataires de formation, de même qu'à leurs solutions informatiques.

Coordination et échange d'expériences

- La SC DATA favorise, dans son domaine d'activité, un dialogue permanent, interlinguistique et intersectoriel entre les cantons, les partenaires de la formation professionnelle, les prestataires de formation et les prestataires informatiques; elle participe en outre activement aux travaux et rencontres en lien avec ce dialogue.
- Elle se saisit des questions en relation avec son champ thématique et les élabore pour la Commission Organisation et processus (COP).
- Elle encourage l'utilisation ainsi que l'amélioration constante des solutions existantes dans le domaine administratif et informatique, tout en veillant au respect des législations cantonales et des dispositions en matière de protection des données.
- Elle assure la liaison avec l'Association eCH.

Objectif stratégique 2:

La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

La SC DATA n'a pas de tâche dans ce domaine.

Objectif stratégique 3:

Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail.

La SC DATA n'a pas de tâche dans ce domaine.

Objectif stratégique 4:

Le système de formation est connu et compréhensible par tous.

La SC DATA n'a pas de tâche dans ce domaine.

Objectif stratégique 5:

La formation professionnelle établit des critères de qualité.

Développement de la qualité, assurance qualité

- La SC DATA veille à la qualité des résultats de son travail et en évalue l'impact lorsque cela s'avère pertinent.
- Elle veille à la clarté, à la qualité ainsi qu'à l'actualité de la documentation relative aux interfaces de processus et aux normes de transmission des données; elle favorise par ailleurs l'utilisation de normes généralement admises.
- Elle veille à la mise à disposition et au développement de données de référence cohérentes et à jour pour l'échange de données dans le cadre de la formation professionnelle initiale.
- Elle observe et analyse, dans son champ thématique, tous les aspects liés à la qualité et à l'évolution technologique et prend des mesures en cas de nécessité.

Objectifs opérationnels / mesures relevant de la compétence de la SC DATA

- Gérer et actualiser les directives pour l'échange informatisé de données
- Déléguer des membres dans les organes techniques

B. Organisation et ressources

La SC DATA se compose au minimum de 7 membres. Lors de ses séances, elle peut accueillir en tant qu'hôtes (c'est-à-dire sans leur accorder le droit de vote) des représentants des fournisseurs d'applications ou d'autres spécialistes.

La SC DATA est gérée par le CSFO.

C. Compte rendu d'activité / information / controlling

La SC DATA veille à ce que la COP soit régulièrement informée de tous les aspects importants du travail qu'elle effectue.

Elle s'assure que les spécifications en vigueur soient dûment publiées et que les parties concernées les respectent et les appliquent (lorsque cela s'avère économiquement pertinent).

D. Personnes invitées / experts

La SC DATA peut inviter des experts à ses séances dès lors que cela permet de mieux comprendre une problématique et de la traiter plus en profondeur.

Berne, le 24 mars 2019

Peter Bleisch

Lionel Eperon

Coprésident de la COP

Coprésident de la COP